



licitation / vente forcée

Par **MICHEL34**, le **05/02/2011** à **13:08**

BONJOUR VOICI MON HISTOIRE : APRES 14 ans de procedures ,EN PRECARITE j'ai 62ans, a la retraite,.. SANS DOMICILE, EN SURRENDETTEMENT BDF depuis 2001 / j'ai demande le divorce pour faute en 1997 obtenu en 2002 "aux torts exclusifs de mon EX sans prestation compensatoire "MAIS ELLE REFUSE DE VENDRE LA MAISON EN INDIVISION et ELLE multiplie les procedures avec A.J TOTALE afin de retarder l'execution de la vente forcée POURTANT CONFIRMEE par la cour d'appel en octobre 2009 ELLE me doit une indemnitee d'occupation depuis 1997 ELLE n'a donc aucun interet dans cette vente car il ne lui restera pas grand chose sur cette vente PREVUE le 18/01/2011 / MAIS le 04/01/2011 ELLE m'assigne devant le JEX pour demander un SURSIS A STATUER CAR ELLE A DEPOSE UN POURVOI EN CASSATION.....le JEX la deboute

.....POURTANT LE JOUR DE LA VENTE le juge de la licitation,(qui est le JEX avec un autre role,) ORDONNE UN SURSIS A STATUER TANT QUE LA COUR DE CASSATION NE PRENDRA PAS DE DECISION ET JUSQU'A CE QUE L'AFFAIRE SOIT JUGEE DEFINITIVEMENT (moi qui croyais betement que la cour d'appel l'avait fait) JE N'AI PLUS D'AVOCAT ET EST COMPARU EN PERSONNE AU TGI..... CE SURSIS FINALEMENT CONFERE A LA CASSATION UN POUVOIR SUSPENSIF ALORS QU'IL NE L'EST PAS / ME CONTRAIGNANT A RESTER DANS L'INDIVISION peut-etre pour des annees encore si le pourvoi est recevable AUGMENTANT MON SURRENDETTEMENT CAR j'ai du EMPRUNTER a mon pere pour regler par avance TOUT LES FRAIS PUBLICATIONS / HUISSIERS ..ETC pour cette vente ME LOGER EST IMPOSSIBLE SANS MOYEN FINANCIERMON DESESPOIR A ETE TEL QUE JE ME SUIS DEFENESTRE DU TRIBUNAL....UN AVOCAT PRESENT POUR LA VENTE M'A SAUVE LA VIE.....L'HOPITAL.....UN ARTICLE DANS LA PRESSE LOCAL ETRIEN ...ALORS QUE JE VEUX JUSTE OBTENIR CE QUI ME REVIENS ET SORTIR DE L'INDIVISION.....PENDANT CE TEMPS MON EX 59 ans EST AU CHAUD DANS UNE MAISON DE 200M2 avec un simple RSA ,a une VOITURE SANS DETTES...ET CELA VA DURER TANT QUE CETTE FOUTUE MAISON NE SOIT VENDUE.....MON SEUL ESPOIR:L'IRRECEVABILITE DU POURVOI EN CASSATION